

GRILLES D'ÉVALUATION DES EPMSP

**CONDITIONS D'EXERCICE ET EXIGENCES
PREALABLES A LA MISE EN SITUATION
PEDAGOGIQUE DES STAGIAIRES EN
FORMATION AU CQP ENSEIGNANT
ACTIVITES EQUESTRES**

Conditions d'exercice des stagiaires en formation au CQP EAE

Lorsqu'il est en cours de formation, le candidat au CQP Enseignant Activités Equestres peut exercer des activités d'enseignement de l'équitation si les conditions suivantes sont remplies :

- Le candidat dispose d'un livret de formation en cours de validité
- Le candidat dispose d'une attestation de stagiaire (carte professionnelle) délivrée par la DDJSCS ou de la DDCSPP, la délivrance de la carte professionnelle est soumise à l'obtention des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- Le candidat exerce sous la responsabilité de son formateur ou de son tuteur

L'autonomie du stagiaire en cours de formation au CQP EAE est donc relative, soumise au contrôle de son formateur ou de son tuteur.

Chaque tuteur peut encadrer en situation professionnelle jusqu'à deux stagiaires en cours de formation au CQP EAE

Définition des exigences préalables à la mise en situation pédagogique

1. Le candidat doit être favorable à la validation de la grille 1.0. L'acquisition des compétences correspondantes fait l'objet d'une évaluation sous forme d'un contrôle de connaissances lors de l'entretien à l'issue de l'évaluation en situation

2. Le candidat doit avoir réalisé en présence de son tuteur et de son formateur une évaluation en situation attestant qu'il a acquis les compétences minimales nécessaires dans la mise en œuvre de la sécurité des pratiquants et des tiers. L'évaluation s'effectue lors d'une situation d'encadrement en carrière ou manège, en suivant les consignes de son tuteur ou de son formateur d'un groupe de quatre cavaliers minimum pour une durée minimale de 20 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes environ.

Les évaluateurs constitués du formateur et du tuteur ou de leurs représentants utilise la grille de critères en annexe.

Cette acquisition est attestée dans le livret de formation par le formateur.

Équivalence

Les titulaires des CQP ASA EQ et ASA TE, du TFP AE et tous diplômés d'enseignement ou d'animation équestres inscrits au RNCP donne l'équivalence des EPMSF.

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogiques sont également acquises pour le CQP ORE.

CQP ENSEIGNANT ACTIVITES EQUESTRES

EVALUATION DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE

Nom du candidat :

Organisme de formation :

Entreprise d'accueil :

Date et lieu de l'évaluation :

Compétences évaluées :

Mobiliser l'ensemble des connaissances liées à la sécurité et à l'encadrement des publics.

Assurer la mise en œuvre de la sécurité des pratiquants et des tiers en situation d'animation équestre.

Conditions d'évaluation : L'évaluation s'effectue lors d'une situation d'encadrement en carrière ou manège d'un **groupe de quatre cavaliers minimum** d'une **durée minimale de 20 minutes** en suivant les consignes de son tuteur ou de son formateur. La séance est suivie d'un **entretien de 15 minutes** environ.

GRILLE 1.0 BLOC 1 – GRILLE D'EVALUATION DES EPMS

Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Favorable	Défavorable
Séance : Veiller à la protection des pratiquants et des tiers	Le candidat contrôle le harnachement des équidés (réglage et état)		
	Le candidat contrôle l'équipement des cavaliers (tenue adaptée, port du casque...)		
	Le candidat est attentif au comportement de l'ensemble des cavaliers et des équidés		
	Le candidat veille au respect de l'intégrité physique des équidés.		
	Le candidat assure la sécurité des cavaliers.		
Entretien : Effectuer une analyse succincte de la séance Mobiliser des connaissances liées à la sécurité	Le candidat sait identifier en situation les risques pour les pratiquants et les tiers.		
	Le candidat donne les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance.		
	Le candidat répond aux questions du jury relatives à la réglementation		

L'épreuve est validée si le candidat est favorable l'intégralité des critères.

**Cette acquisition est attestée dans le livret de formation par le formateur.
 En cas d'échec, rattrapage 15 jours après.**

Nom, prénom, qualité et signature des évaluateurs